

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3381>

# Nous assistons à une véritable hémorragie des effectifs sur les deux délégations

- ACTIVITE AU CNRS - Fusion de la DR16 et de la DR 19 -

Date de mise en ligne : mardi 29 novembre 2022

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## **Nous assistons à une véritable hémorragie des effectifs sur les deux délégations :**

- ▶ A la DR 19, sur un effectif de 31 personnes, déjà 9 d'entre elles sont parties depuis le début de l'année 2022. La campagne NOEMI qui arrive au mois de décembre va accentuer cette fuite. Car comment réagir quand son poste se voit déclassé (passer d'encadrant.e à agent.e au sein du même service avec son service absorbé au sein du service parisien) ? Quand les offres de recrutement de CDD pour des fonctions équivalentes sont proposées en Technicien.ne à Caen et en assistant.e ingénieur.e à Paris ?  
Quand le responsable de site (en cours de recrutement à la DR19) aura sous sa responsabilité en tout et pour tout deux agent.e.s (accueil et logistique du bâtiment) ?

- ▶ A Paris Michel-Ange, dans un contexte de sous-effectif permanent, une hémorragie s'est déclarée avec la fusion (par exemple, au service RH : plus de RRH depuis 2 mois, l'adjointe au RRH est partie ainsi qu'un conseiller...). Certes, des recrutements sont en cours ... de nouveaux responsables de service sans connaissance du CNRS arrivent en pleine réorganisation !

L'annonce par la direction de groupes de travail incluant tou.te.s les agent.e.s pour travailler sur la réorganisation des services est fausse ! Les agent.e.s témoignent que très peu de services des deux délégations ont travaillé conjointement. Pour nombre d'entre eux, rien n'est fait ; les organigrammes sont calqués sur ceux de la délégation Paris Michel-Ange. Les réunions de travail commenceront réellement au mois de janvier avec une feuille blanche, alors que la fusion devra déjà être actée !

La fusion avait pour but annoncé l'amélioration de l'offre de service pour les unités, mais aussi la qualité de vie au travail du personnel ; in fine, on aura une augmentation de la souffrance au travail du personnel des deux délégations déjà impactées par un contexte de sous-effectif chronique, avec pour conséquence, sans nul doute, une dégradation du service attendu.